



ALLOCUTION DE MANUEL VALLS, PREMIER MINISTRE

30^e congrès ANEM
17 octobre 2014 – Chambéry

Monsieur le Président, cher Laurent Wauquiez,

Madame la Secrétaire générale – félicitations chère Marie-Noëlle Battistel –,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Maire de Chambéry, cher Michel Dantin,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs, ma présence ici en Savoie coïncide avec un double anniversaire.

Il y a trente ans, vous n'avez cessé de le dire au cours de ces dernières heures, en effet, était adoptée la loi Montagne.

Une loi naît d'une conviction. Elle vous habite. Les territoires montagnards ne sont comparables à aucun autre territoire.

Une loi naît également d'une ambition, celle d'élus visionnaires et soucieux de l'intérêt général. Un an avant la loi Littoral, ils permettaient la reconnaissance d'un espace géographique spécifique. Ils inventaient aussi la première loi sur l'écologie, une préoccupation dont on commençait seulement à parler.

Trente ans plus tard, comment ne pas penser à tous ces élus qui ont montré la voie ? Beaucoup d'entre eux sont là et, notamment vous, toi, cher Louis Besson, qui avez été le premier Président de l'ANEM et qui connaissez si bien cette belle ville de Chambéry.

Il y a trente ans également – c'est le second anniversaire que j'évoquais –, naissait votre association. Au fil des années, elle s'est développée sur cette certitude : la défense des intérêts de la montagne impose de dépasser (vous venez de le dire, Monsieur le Président) les clivages et les cloisonnements.

Vous rassemblez aujourd'hui 6 250 communes, 48 départements et 12 régions. Cette unité et cette diversité font votre force. Plus je parcours ce pays et plus je rencontre des élus et, notamment, des associations d'élus, je me rends compte – mais je ne vous apprend rien – qu'une grande partie des débats utiles bien sûr à notre vie démocratique, au Parlement, à l'Assemblée ou au Sénat ou sur les plateaux de télévision, ne correspond pas toujours à la réalité des débats qui existent sur le terrain et surtout à la capacité qu'ont les élus de tous bords à se rassembler sur l'essentiel, c'est-à-dire sur l'intérêt général, la défense et la promotion de territoires et de ceux qui y habitent.

Je veux d'ailleurs saluer aussi cette capacité que vous avez à animer, à gouverner votre association, avec un sens de l'intérêt général et du pluralisme. Permettez-moi bien sûr à ce moment-là de rendre hommage également au travail engagé par Frédérique Massat qui passe la main et je voudrais qu'on l'applaudisse une nouvelle fois.

Trente ans, c'est l'âge de l'expérience et de la maturité. Je sais que vous utilisez et qu'elle a été utilisée – je lisais hier la presse – une belle image montagnarde pour évoquer la succession de vos Présidents depuis 1984. Vous parlez d'une longue cordée, et je ne doute pas, Monsieur le Président, cher Laurent Wauquiez – et je salue votre élection – que vous saurez prendre votre place.

Je veux ici saluer l'implication dont vous toutes et vous tous faites preuve pour la défense de l'intérêt général. L'ANEM, c'est un lieu de débat, c'est aussi et d'abord un lieu de propositions, et vous savez qu'elles ont su guider nos choix, et je pense que tous les gouvernements ont entendu vos propositions.

Votre association évoque LA montagne. J'emploierai donc ce terme. Mais, quand on examine la liste des membres, on le voit bien (beaucoup sont au premier rang, mais vous êtes partout dans la salle), la montagne française n'est pas un tout uniforme, ni géographiquement, ni climatiquement, ni culturellement. Il faudrait donc parler de montagnes avec un « s » : hautes et moyennes montagnes résidentielles et touristiques, moyennes montagnes agricoles ou industrielles ou encore montagnes urbanisées.

Ces montagnes sont diverses, mais elles aspirent à une reconnaissance commune, celle que l'État a prévue par une politique nationale de la montagne. D'ailleurs, je l'ai découvert – permettez-moi ce mot plus personnel – en 1984, parce que j'étais jeune assistant parlementaire à l'Assemblée nationale de Robert Chapuis, Député de l'Ardèche, donc spécialiste de la montagne sèche, qui travaillait avec Louis Besson déjà et avec Robert de Caumont que je veux saluer. Et c'est là où le jeune Parisien né à Barcelone a appris vraiment ce qu'était la diversité de la montagne française. Donc vous voyez que cela m'habite déjà depuis un certain nombre d'années.

Double anniversaire donc : trente ans de la loi Montagne, trente ans de l'ANEM et, toujours, une même ambition : faire de la montagne une spécificité durable. C'est d'ailleurs le thème

de votre congrès : durable. Je sais que cette question se pose aujourd'hui encore plus qu'hier et nous devons y répondre en valorisant les atouts multiples de la montagne, son agriculture notamment.

Je suis en effet en Savoie, en compagnie de Stéphane Le Foll depuis hier soir et, si nous avons voulu rencontrer hier soir et ce matin des agriculteurs de la montagne, des éleveurs, des paysans – et c'est ce terme qui me vient davantage à l'esprit –, ce n'était pas seulement pour passer une nuit tranquille dans un magnifique gîte, goûter, Monsieur le Président Gaymard, aux produits de la Savoie et ils sont nombreux et j'espère que chacun a pu y goûter au cours de ces jours où vous étiez rassemblés à Chambéry, mais pour être au plus près de cette réalité. Et puis je suis évidemment heureux d'être avec vous, à Chambéry, véritable carrefour alpin et je viens, avec les élus de ce département, de ce territoire, de rappeler l'engagement total de l'État pour faire aboutir un projet qui ne concerne pas que cette région, qui concerne notre pays et l'Europe, qui est le projet Lyon-Turin.

Vous mieux que moi savez les termes négatifs que l'on associe trop souvent à la montagne : l'enclavement, la déconnexion, l'éloignement. Bien sûr, par ses espaces naturels, la montagne est un lieu à part, mais elle est un espace à part entière auquel nous devons donner tous les moyens pour se développer et se développer harmonieusement. La réforme territoriale – je vais y venir – doit y contribuer.

Je ne nie en rien les débats que cette réforme a suscités et qu'elle suscite. C'est un grand mouvement que nous engageons pour l'ensemble des collectivités locales dans leur diversité. Ainsi, dans la continuité des politiques menées par l'État depuis trente ans, elle reconnaîtra – Marylise Lebranchu que je salue vous l'a dit – la spécificité de la montagne.

Sur proposition du nouveau Président du Sénat, Gérard Larcher, je ferai une déclaration sur l'avenir des collectivités territoriales devant la Haute Assemblée le 28 octobre prochain, au titre de l'article de la Constitution 50 alinéa 1.

Cette déclaration fixera les orientations, la méthode et l'agenda de la réforme territoriale. Il y a eu beaucoup d'annonces, beaucoup de propositions et je pense qu'il est temps de donner de la cohérence et du sens.

J'évoquerai notamment l'avenir des régions, des métropoles, des communes, de l'intercommunalité et des conseils départementaux.

Je rappellerai également les deux principes qui doivent nous guider : l'efficacité bien sûr et la proximité de l'action publique. Je sais combien ces principes comptent pour vous.

Clarifier les compétences, simplifier l'action publique, c'est nécessaire pour restaurer le lien démocratique bien abîmé aujourd'hui entre les citoyens et leurs institutions. Dans cette période de crise économique et sociale, de crise d'identité, de confiance, nos concitoyens ont besoin que l'on soit à leur écoute, attentif à leurs difficultés, que l'on soit à leur côté pour faire réussir leurs projets.

Cette réforme – vous le savez – passe par une nouvelle carte des régions. La fusion des régions Rhône-Alpes et Auvergne est en cela emblématique. Ces deux régions ont depuis longtemps amorcé de nombreuses coopérations. Leur trait d'union, Monsieur le Président Souchon, c'est le Massif Central qui est un support pourtant de politique publique. C'est un bel exemple des capacités d'innovation des territoires et en particulier pour la gestion essentielle des fonds européens.

La future région Rhône-Alpes Auvergne avec le Massif Central et les Alpes va faire de la montagne (c'est tellement évident) une priorité économique et d'aménagement. C'est une opportunité pour que ces enjeux, autrefois éclatés, soient mieux pris en compte.

Au sein des conférences territoriales de l'action publique, la répartition des compétences pourra être adaptée – et je veux le souligner avec force devant vous – à la spécificité des territoires. L'ANEM sera d'ailleurs la seule association d'élus à désigner ses représentants au sein de cette instance. C'est une reconnaissance de votre singularité. C'est aussi une marque de confiance envers le travail que nous allons accomplir ensemble.

La deuxième étape de la réforme, c'est le renforcement des compétences des collectivités territoriales. La loi sur les compétences sera examinée d'abord au Sénat en décembre. Cette loi appelée Loi NOTRe sera bien sûr portée par Marylise Lebranchu et André Vallini qui est ici avec vous et qui connaît bien sûr parfaitement ces questions de la montagne comme élu de l'Isère.

Les régions – je l'ai dit au Congrès de l'Association des régions de France à Toulouse vendredi dernier – doivent avoir tous les leviers pour préparer l'avenir : développement économique, formation professionnelle et politique de mobilité. Les régions devront aussi s'investir davantage dans une mission essentielle : l'aménagement du territoire et la cohésion territoriale.

Ce renforcement des régions doit s'accompagner d'une montée en puissance, qui est en cours déjà depuis un certain nombre d'années, notamment depuis les lois Chevènement et Voynet, des intercommunalités.

L'intercommunalité, c'est un moyen de favoriser les mutualisations et de faire émerger de nouveaux projets. Nous avons prévu un seuil minimal d'habitants pour les intercommunalités, mais ce principe – et vous avez raison, Monsieur le Président – doit être adapté aux spécificités des territoires et, notamment, des territoires de montagne. Il faut être pragmatique et partir de la géographie.

Je propose, par exemple, de combiner le nouveau seuil avec des critères de nombre de communes ou de densité démographique.

Et puis, soyons encore plus pragmatiques. Je veux faire confiance aux acteurs locaux qui connaissent leur territoire. Hier soir, j'étais avec les élus d'une intercommunalité, le Président d'un parc naturel. Son intercommunalité ne peut pas au-delà d'un certain nombre d'habitants tout simplement, parce qu'il y a des reliefs. Il serait absurde de mettre en cause cette réalité géographique.

Il y a une volonté politique. Elle doit évidemment se mettre en œuvre. Il y a toute une série de territoires urbains, notamment dans de grandes agglomérations, où nous avons assisté au morcellement de l'intercommunalité et c'est à cela bien sûr qu'il faut répondre, mais, pour ce qui concerne les territoires de montagne, les territoires ruraux, il va falloir être pragmatique et je compte bien sûr sur les parlementaires, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, je compte sur les associations comme la vôtre, pour nous faire des propositions pragmatiques et qui correspondent à votre demande.

Je l'ai indiqué à la Convention de l'Intercommunalité la semaine dernière à Lille. Pourquoi ne pas donner aux commissions départementales et aux préfets de département un pouvoir de modulation du seuil ? En tout cas, je serais personnellement, avec les Ministres, très attentif à l'attente qui est la vôtre.

La montée en puissance des intercommunalités conduira et conduit déjà les départements à se recentrer sur les politiques de solidarité avant d'évoluer selon les cas de figure. J'en ai indiqué trois, mais, là aussi, le Sénat aura bien évidemment son mot à dire.

Je vais vous dire quelque chose d'important.

Depuis plusieurs mois, j'assiste bien sûr aux débats et j'y participe sur l'avenir de l'intercommunalité. J'entends les inquiétudes des élus locaux sur l'avenir de l'intercommunalité ou du département. J'entends surtout l'inquiétude – j'y reviendrai – des citoyens dans vos départements qui peuvent connaître, vivre, un sentiment d'abandon ou une absence de protection.

Jean Lassalle, que vous avez entendu à deux reprises tout à l'heure, a écrit un beau livre sur son parcours de la France et sur ce sentiment d'abandon qui, aujourd'hui, étreint beaucoup de nos compatriotes. Donc nous devons réussir au Parlement, quels que soient les clivages politiques, à trouver une voie intelligente qui fasse consensus ou, en tout cas, qui s'approche le plus d'un équilibre intelligent, favorisant l'intérêt général. C'est pour cela que je veux avancer sur la question des départements.

Pour les départements dotés d'une métropole – c'est l'exemple de Lyon, Monsieur le Sénateur –, la fusion des deux structures pourra être retenue.

Lorsque le département compte des intercommunalités fortes, là, sans doute, nous pourrions aller vers une fédération d'intercommunalités.

Enfin, dans les départements notamment ruraux où les communautés de communes n'atteignent pas de masse critique, le conseil départemental sera maintenu avec des compétences qui devront être clarifiées, et les espaces de montagne – nous devons en discuter ensemble – pourront relever des deux derniers cas.

Je ne doute pas encore une fois que le Parlement apportera toute son expertise dans ce débat, et je m'engagerai personnellement dans la réflexion. Je le ferai au Sénat, je l'ai dit. Je le ferai également dans le cadre des Assises des ruralités, portées par Sylvia Pinel et sur lesquelles je dirai un mot dans un instant.

Et puis prendre en compte la spécificité de la montagne, c'est savoir être à votre écoute. Ainsi, concernant le calendrier scolaire dont on sait l'impact sur les activités touristiques de montagne, j'ai demandé à la Ministre de l'Éducation nationale de vous recevoir et d'entamer une discussion sur ces questions.

Encore une fois, la loi doit s'appliquer partout – c'est cela, la République –, mais il faut évidemment tenir compte des réalités territoriales, géographiques, mais aussi

économiques. Reconnaître la spécificité des territoires de montagne, c'est aussi tenir compte de leurs particularités sur le plan financier.

Dans cette période de contraintes budgétaires fortes – c'est ainsi, la France vit au-dessus de ses moyens depuis quarante ans –, la participation à la maîtrise des dépenses publiques, de tous les acteurs publics, de tous les niveaux de collectivités, est indispensable, et je crois qu'il n'y a pas de véritable débat sur ce sujet, mais cet effort, et vous l'avez dit, doit se faire avec le souci de l'équité. C'est pourquoi nous avons fait le choix, dans la loi de finances initiale du budget pour 2015, de maintenir un effort important de péréquation au profit des collectivités les plus fragiles.

Je pense aussi – mais Marylise Lebranchu a abordé cette question avec vous, me semble-t-il – à la dotation globale de fonctionnement qui tient compte de facteurs tels que la superficie et la présence d'un parc naturel régional. La réforme de cette dotation, qui doit aboutir en 2016, sera, je l'espère, l'occasion d'aller plus loin. Une réflexion doit s'engager sur une meilleure prise en compte des territoires qui contribuent à la qualité de notre environnement. Ce sont ceux que vous appelez les territoires à haute valeur environnementale. Donc cette spécificité qui est celle de vos territoires donc être intégrée dans les calculs de la DGF (Applaudissements.). Elle va prendre en compte notamment l'écologie ou ce que vous avez dit il y a un instant sur l'apport de la montagne dans l'eau et dans la place de l'eau, élément essentiel de la Nation.

J'étais, il y a un instant, avec les lycéens d'un magnifique lycée agricole, à quelques kilomètres d'ici. Quand on voit cette capacité de notre système éducatif à préparer des élèves enthousiastes, qui veulent lier au fond deux beaux projets : l'agriculture et l'environnement, l'agriculture et l'écologie, il est temps de dire qu'il ne faut plus opposer ces deux spécificités. Et qui peut mieux que d'autres porter cette spécificité, cette idée

formidable que l'agriculture contribue à l'environnement et au développement de l'écologie dans notre pays, si ce ne sont les élus et les habitants de la montagne ?

Je souhaite en outre qu'une réflexion soit engagée autour du fonds de péréquation intercommunale afin de voir comment traiter certaines situations spécifiques. Je pense en particulier à la présence des populations transfrontalières.

Vous le voyez, cette réforme territoriale donne aux territoires de montagne les moyens de leur développement. En tout cas, il faut avancer avec cet objectif.

Vous connaissez tous le premier article de la loi Montagne. Je crois que ces mots gardent toute leur force et toute leur actualité. « Le développement équitable et durable de la montagne s'entend comme une dynamique de progrès initié, porté et maîtrisé par les populations de montagne et appuyé par la collectivité nationale ». C'est plus que jamais d'actualité.

Je suis attaché à cette grande idée : le rôle de l'initiative locale soutenue par la solidarité nationale. Et aider les territoires de montagne – c'est ce message que j'adresse à nos concitoyens depuis deux jours ici, en Savoie –, c'est encourager leur réussite économique et c'est donc encourager la réussite économique de notre pays.

L'agriculture y occupe bien sûr une place centrale. Je n'ignore rien, et nous en avons parlé encore hier soir, des difficultés actuelles des agriculteurs, des éleveurs, des paysans, de toute une série de filières. Il existe, dans le monde paysan français, un climat économique, social et même moral qui est inquiétant, donc nous devons y répondre et le Ministre de l'agriculture, qui s'adressait devant vous, le sait mieux que quiconque sur toutes ces questions, sur les questions liées au nitrate, au contrôle, et des groupes de travail ont été mis en place au niveau interministériel avec la profession pour pouvoir avancer vite au niveau national comme au niveau européen.

Mais, l'agriculture, ce ne sont pas que des problèmes et des difficultés. C'est souvent le premier maillon de l'activité économique avec un effet d'entraînement, notamment sur le tourisme et les services.

Grâce à la détermination des pouvoirs publics lors du Conseil européen, le budget de la PAC, pour 2014-2020, a été préservé et il permet à Stéphane Le Foll de mettre en œuvre les engagements pris en octobre dernier au Sommet de l'élevage à Cournon.

Les zones de montagne vont bénéficier d'une PAC réformée en faveur de l'élevage et de l'emploi et pour une agriculture diversifiée. C'est plus d'un milliard d'euros qui basculent vers ces territoires.

Ces dispositifs concernent notamment l'augmentation de l'indemnité compensatrice de handicap naturel.

Les aides concernent également l'installation des jeunes agriculteurs. Elles seront renforcées de 100 millions d'euros par an. Le montant sera d'ailleurs spécifiquement majoré en zone de montagne.

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles atteindra 200 millions d'euros par an pour accompagner les investissements réalisés. Une priorité sera accordée pour l'élevage et le taux d'aide sera plus important pour les zones de montagne.

Je veux dire un mot – mais vous avez dit l'essentiel – de l'expansion du loup et des prédateurs. Elle pose un problème majeur. À la rencontre des éleveurs des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes ou des Pyrénées et, encore hier soir, la détresse des éleveurs – et le mot est faible – qui sont victimes du loup ou des prédateurs doit être prise en compte.

Le plafond annuel de loups susceptibles d'être prélevés a été relevé de manière significative, une première fois en 2013 et une nouvelle fois en juin 2014. Les décrets d'application de la

loi d'Avenir doivent faciliter notamment le travail des préfets. L'essentiel à court terme est d'améliorer l'efficacité. Nous voulons être efficaces au niveau national et convaincre l'Union européenne d'évoluer sur cette question.

Il ne s'agit pas de mettre en cause ces loups par principe. Il s'agit de tenir compte d'une réalité, celle que vivent les éleveurs dans ce territoire, et vous trouverez, Monsieur le Président et Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les élus, le gouvernement à vos côtés.

Dans ce sujet comme d'autres, il ne faut pas de démagogie et il ne faut pas opposer encore une fois l'environnement, l'écologie et la réalité économique. Je veux qu'on pense d'abord à ces éleveurs qui souffrent, qui travaillent dur et qui font un métier et une mission tout à fait essentiels.

Mesdames et Messieurs, la forêt et la filière bois sont un autre atout important. Depuis 2012, beaucoup a été fait. Dans le cadre de la Nouvelle France Industrielle, nous agissons pour dynamiser les industries de la filière bois, pour stimuler l'utilisation du bois dans la construction et pour adapter la fiscalité, mais la valorisation de notre patrimoine forestier, c'est aussi un enjeu dans la lutte contre les changements climatiques.

La forêt est la principale source de biomasse pour la production d'énergie renouvelable. La préservation de la biodiversité, la protection des sols ou le rôle de la forêt dans le cycle de l'eau nous incitent à mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires sur cette question importante. Le gouvernement sera, là aussi, attentif aux propositions du Comité stratégique de la filière bois.

Les montagnes françaises sont – on le dit trop peu – des fleurons de notre économie. Le secteur du ski représente 7 milliards d'euros. C'est près d'un cinquième de notre activité touristique. Je sais que cette thématique ne concerne pas tous les élus de montagne, mais je

veux rappeler ici la volonté du gouvernement de donner au secteur du tourisme les moyens de demeurer un grand atout pour notre pays.

Nous sommes la première destination touristique dans le monde, mais nous devons améliorer la qualité de cet accueil. Il faut pour cela savoir se renouveler et s'adapter aux nouvelles pratiques et attentes. Il faut que les stations s'orientent encore plus vers des activités toute l'année. Cela passe notamment par la valorisation de leurs ressources patrimoniales. Cela passe également par une modernisation du parc immobilier afin d'être utilisé pendant l'ensemble des quatre saisons.

Les Assises du Tourisme, auxquelles vous avez très largement contribué le 19 juin dernier, ont permis d'annoncer la mise en place de cinq pôles d'excellence touristique, dont un consacré à la montagne. Il faut valoriser et structurer une filière autour des enjeux de la montagne l'été. Le tourisme à la française doit également savoir s'exporter.

Le gouvernement souhaite mettre en place une filière afin de valoriser les savoir-faire. La montagne a donc toute sa place dans ce dispositif. Cela n'est que justice, vu ce que la montagne apporte au tourisme national.

Enfin, permettez-moi ici un mot sur la question du secours en montagne, sujet que je connais bien puisque j'ai été Ministre de l'Intérieur pendant deux ans et qu'il y a tout juste un an, j'étais présent et j'assistais au Congrès national des sapeurs-pompiers ici même, à Chambéry.

La montagne, c'est aussi et vous le savez un territoire qui peut être dangereux. Je connais bien l'implication et le dévouement des sapeurs-pompiers, des gendarmes, des policiers, ceux de la CRS Alpes notamment. Je veux dire que nous sommes vigilants à l'efficacité et à la cohérence du secours en montagne. Le secours est une chose. La prévention en est une autre. Nous devons expliquer les dangers de la prise du risque pour soi ou pour les autres.

Je n'oublie pas non plus que la montagne est aussi un territoire industriel. Il y a toujours eu une économie des vallées s'appuyant sur des spécialisations fortes : l'aluminium en Maurienne, le textile en Ardèche. Il faut préserver ces implantations traditionnelles. Nous y sommes vigilants, car l'industrie doit faire face aujourd'hui à des contraintes fortes, à des évolutions, à des mutations.

La reprise du site de production d'aluminium de Saint-Jean-de-Maurienne est pour moi l'exemple du redémarrage réussi d'une industrie ancienne. Elle est possible grâce à la conjonction des efforts d'un investisseur industriel et des pouvoirs publics.

Au-delà de la pluriactivité qui est traditionnelle en montagne, il faut avancer sur d'autres sujets. La question de la valorisation du travail saisonnier participe de l'attractivité de nos territoires. La réussite d'une saison tient bien souvent à la qualité des équipes. Le recrutement, la fidélisation et la formation des salariés saisonniers doivent donc être améliorés.

Beaucoup de bonnes pratiques existent déjà. Il faut les diffuser. Les contrats de travail doivent permettre la valorisation de la fidélité et l'acquisition des compétences. La montagne est donc un lieu d'activité économique, mais c'est avant tout, pour vos administrés, un lieu où ils font leur vie et je crois, comme vous, qu'à la montagne, tout est différent. Les actes quotidiens sont souvent un peu plus compliqués qu'ailleurs : faire ses courses, déposer les enfants à l'école, aller chez le médecin. Le rapport à la nature lui aussi est singulier.

Je sais que les habitants de la montagne, face au changement climatique, aux évolutions des modes de vie se posent cette question de manière accrue : sera-t-il possible de continuer, dans trente ans, à vivre et à travailler à la montagne toute l'année ? Et, à cette interrogation, l'État, pas tout seul bien sûr, doit apporter une réponse positive en repensant et renforçant sa présence dans les territoires de montagne.

L'État, c'est le garant de la solidarité, de la cohésion, de l'accès au service public pour chacun sur l'ensemble du territoire.

C'est particulièrement vrai pour la question de l'accès à la santé. De nombreux médecins de montagne ont pris ou se préparent à prendre leur retraite, et cela alors qu'exercer ici requiert des compétences et des équipements particuliers.

Nous devons redonner de l'attractivité à la médecine générale et attirer les jeunes diplômés.

Nous le faisons déjà avec la création de maisons de santé, soutenues par les ARS, et la Ministre Marisol Touraine travaille au maintien de la présence médicale dans les zones de montagne – c'est un débat qui n'est pas nouveau et c'est difficile –, mais un dispositif de soutien financier à l'activité sera mis en place dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 afin de répondre aux contraintes particulières auxquelles doivent faire face les médecins de montagne. Vous avez le droit, partout dans vos territoires, à la même réponse en matière de santé.

Parmi les réponses que nous devons apporter à toutes les situations d'éloignement, le numérique est un facteur d'accessibilité. Il abolit les distances et je dirais même les dénivelés. Il connecte les habitants entre eux et il rapproche du service public.

Dans les territoires dont la géographie est complexe, nous devons faire plus. Ce gouvernement a lancé un programme d'infrastructures de grande ampleur.

Le plan Très Haut Débit permettra de couvrir l'ensemble du territoire en fibres optiques d'ici à 2022 et nous y consacrons 20 milliards d'euros.

Beaucoup de vos collectivités ont déjà fait appel au Fonds national pour la société numérique. Je vous engage à poursuivre cette démarche que nous appuierons bien sûr.

Certains cas très particuliers nécessiteront d'être créatifs, mais les technologies (la fibre optique, les 4G et les satellites) nous permettront de trouver des solutions adaptées. Mais il appartient à l'État, à la puissance publique, de faire pression sur les opérateurs. Il n'est pas

normal qu'aujourd'hui, on privilégie d'abord les villes au détriment de ces territoires pour des raisons financières.

Hier soir, toujours avec ces éleveurs et les élus – et ce n'était pas qu'une opération de communication pour copier un ancien Président de la République qui est toujours bon pied bon œil, mais qui avait imaginé déjà d'aller vers les habitants – et on l'a évoqué avec eux, il y a des projets de développement économique. S'il n'y a pas le haut débit, ces projets qui sont forcément fragiles, risquent d'être mis à mal. Donc il faut que chacun prenne ses responsabilités et, notamment, les opérateurs qui doivent tant à l'État et à l'engagement financier de la collectivité nationale.

L'ambition de l'État pour la montagne pourra se développer dans le cadre des Assises des ruralités. Au travers de cette démarche, nous devons construire ensemble une politique ambitieuse pour la montagne. Je pense que les territoires ruraux sont un atout pour notre pays et je crois en leur avenir.

L'objectif des Assises des ruralités, c'est de recenser et d'identifier des solutions d'avenir pour l'ensemble du monde rural. Les réflexions s'appuieront sur le travail déjà engagé par les acteurs de terrain pour définir les solutions innovantes qui pourraient être généralisées.

Je veux saluer ici, par exemple, la démarche entreprise par la région Rhône-Alpes : Montagne 2040. Elle vise à imaginer l'avenir montagnard. L'objectif est de mettre autour de la table les acteurs économiques, les promoteurs de la montagne, les défenseurs de l'environnement. Ces acteurs partagent un même attachement pour la montagne (l'Anem les réunit souvent), mais ils doivent davantage se parler.

Les Assises des ruralités doivent enfin permettre de réaffirmer le rôle de l'État en matière d'aménagement du territoire. C'est dans cette logique que j'ai souhaité que nous réinvestissions fortement l'outil des contrats de plan État-Région (CPER). Ils seront signés,

je l'espère, à partir de cette fin d'année et accompagneront la nouvelle programmation des fonds européens désormais gérés par les régions.

Dans les contrats de plan État-Région, les spécificités des enjeux liés à la montagne sont là encore prises en compte. Des contrats de plan interrégionaux de massif seront signés entre les régions concernées et l'État. Ils permettront une meilleure gestion en dépassant les frontières administratives. Ce sont au minimum 142 millions d'euros qui seront consacrés par l'État à ces contrats de massif. J'y vois la preuve de l'intérêt pour ces démarches et les projets qu'ils permettent.

Nombre d'initiatives sont nées grâce à ces contrats interrégionaux sur des questions aussi diverses que le tourisme, l'attractivité du territoire, l'accueil des nouveaux arrivants ou encore l'accompagnement de la transition écologique.

Face aux spécificités de leurs territoires, les populations de montagne ont su trouver des solutions innovantes, associant solidarité locale et solidarité nationale. La loi Montagne permet l'expérimentation. Sachons profiter de cette disposition pour surmonter les obstacles et pour faire de la montagne un espace d'innovation.

Mesdames, Messieurs, je crois que cela faisait plus de dix ans – je parle sous votre contrôle – qu'un Premier Ministre n'était pas venu s'exprimer devant votre congrès. Si je suis venu et si trois Ministres m'ont accompagné, c'est parce que nous souhaitons, au-delà du plaisir de vous rencontrer, réaffirmer ici que l'État est non seulement attaché au maintien d'une politique nationale de la montagne, mais que nous souhaitons avec vous en rénover les fondements.

Les difficultés, les défis, mais aussi les atouts des territoires de montagne, ce sont les élus, vous toutes et vous tous qui les connaissaient mieux que quiconque, car vous les vivez au quotidien. La réforme territoriale apportera des solutions. Mais je souhaite, vous l'avez

compris, réaffirmer le rôle de l'État en matière d'aménagement du territoire, c'est-à-dire de préparation de l'avenir.

Quant aux principes qui guidaient la Loi Montagne, ils sont toujours d'actualité, mais leur mise en œuvre doit être renouvelée. Je veux ouvrir un nouveau cadre de travail avec vous. Dans cet esprit, le premier comité Interministériel à l'égalité des territoires, qui aura lieu cet automne, doit préparer l'organisation d'un nouveau conseil national de la montagne. Il devra s'appuyer également sur les réflexions que conduira un parlementaire en mission. Il sera désigné prochainement.

En tout cas, vous l'avez compris, je souhaite que le Conseil national de la montagne puisse se réunir le plus vite pour rénover en effet ce cadre et cette politique indispensable à nos territoires et à la solidarité nationale.

C'est dans ce cadre qu'il nous faut préparer une nouvelle étape. Trente ans après, sachons garantir à la montagne son rôle et sa place dans notre pays.

La France – je ne cesse de le dire – est un grand et magnifique pays, grand notamment par la diversité, la richesse et la beauté de ses paysages. J'ai l'occasion, je vous le disais, de les parcourir avec toujours le même émerveillement. C'est toujours le plus beau pays du monde. Nous avons des littoraux magnifiques, des villes de patrimoine et d'histoire, des territoires dynamiques, toute cette énergie dans nos quartiers, nos campagnes et ces montagnes si belles, celles qui vous sont si chères.

Oui, la force et la grandeur de la France, c'est cette diversité. C'est à nous tous de nous mobiliser pour la préserver et la faire resplendir. Avec vous, je le dis une nouvelle fois : plus que jamais, la montagne est l'avenir de la France.